

# Rencontre MFPA CENTRE du 27 janvier 2017

## **Retour sur Poitiers**

Les permanences d'information se poursuivent à l'Espace information seniors du Pole gériatrie du CHU de Poitiers. De plus en plus de fréquentation.

Accueil dans le hall. Efficacité du service communication Ariane Becker.

Tous les salariés de l'hôpital reçoivent avec leur feuille de salaire l'information sur les permanences. Hélène nous transmet les informations.

Les professionnels ont maintenant le réflexe d'orienter à cette permanence.

Aux réunions famille, la parole du médecin a un impact fort. Ne pourrait-on imaginer une prescription médicale sur le modèle de la prescription du juge ?

Les médecins voient un réel intérêt à ces permanences pour éviter que les conflits familiaux perturbent leur travail.

Cette permanence a également servi un autre champ. Les professionnels de la santé ont davantage recours à la MF pour eux même (séparation divorce).

Ces fréquentations de la permanence d'information étant plus fréquentes alors même que les médiations dans ce champ restent limitées, ne pourrait-on imaginer un financement de ces permanences et un travail de remise en lien plus construit ?

L'hôpital fonctionne avec des prestataires. Le financement par l'hôpital paraît difficile. Il faut réfléchir à d'autres options avec des organismes comme le Conseil Départemental, la MSA, les Caisses de retraite... Plusieurs financeurs auraient un avantage de neutralité et d'élan institutionnel.

Les personnes devraient-elles payer le rdv d'information ? Qu'en pensent les institutions nationales de la médiation familiale (Fenamef APMF) ? Cela pose aussi la question de la reconnaissance de ce travail, sa crédibilité.

Un parallèle peut être fait avec les permanences d'information au Tribunal qui ne sont pas rémunérées. Quelle implication du Tribunal // à ces permanences ?

Le travail de pré-médiation est souvent important. Les frais de dossier demandés dans le cadre des médiations civiles pourraient-ils être une piste ? Frais de dossier lors de la demande avant entretien commun.

S'agissant des médiations sur place au sein de l'hôpital, ce qui existe concerne les médiations accompagnant les conflits entre patients famille et service hospitalier. Parcours Direction des usagers qui réoriente sur un médecin faisant fonction de médiateur sans formation. Le résultat n'est pas concluant.

S'agissant des médiations familiales proprement dites liées à la perte d'autonomie du parent, l'hôpital est un lieu qui apparaît de plus en plus intéressant au regard :

- du moment important pour réfléchir au projet de vie de la personne fragilisée
- des rencontres familiales qui s'y font par visite du patient
- de la neutralité de l'hôpital

Ce lieu apparaît ainsi de plus en plus adapté pour informer, orienter, « pré-médier »...

S'agissant du maintien à domicile, la formation des professionnels du secteur médico social apparaît comme un outil précieux pour sensibiliser ces derniers, faciliter l'orientation des familles et constituer le réseau nécessaire pour effectuer ce travail avec les familles.

Autre piste le médecin territorial dans le cadre de l'APA qui peut visiter la personne dépendante avec l'évaluateur.

**Constat** de situations d'emprise dans le cadre de la perte d'autonomie, au sein du couple ou dans la relation mère fils. L'accompagnement de chacun des membres individuellement peut apparaître adapté. Un bel exemple de travail mené au sein du CHU de Poitiers avec hébergement d'urgence pour l'épouse et accompagnement du mari avec des professionnels différents. Pour en connaître un peu plus sur les phénomènes d'emprise quel que soit le champ d'action, nous avons bloqué une journée d'étude.

**Ce thème de la violence** sera approfondi lors de la journée du 19 mai à Orléans.

Béatrice nous a trouvé une salle à Orléans la source avec parking à coté.

Brigitte accepte de nous transmettre une partie de ses connaissances acquises dans le cadre de l'accompagnement des femmes violentées.

Agnès accepte aussi de parler de son expérience riche en ce domaine.

N'hésitez pas à me transmettre le nom de personnes qui pourraient enrichir également cette journée d'étude sur le thème :

*Quelle place pour la médiation familiale lors de violences conjugales ou intra familiales.*

*Comment adapter notre accompagnement sans perdre notre identité ? Quelles sont nos limites ?*

Pour enrichir nos échanges, il semble indispensable d'avoir travaillé le sujet préalablement.

Idées de livres sur le thème :

Karen Sadlier : « Violences conjugales un défi pour la parentalité »

[www.mariefrance-hirigoyen.com/](http://www.mariefrance-hirigoyen.com/) [Le harcèlement moral](#)

Peut-on travailler avec chacun des conjoints individuellement dans des situations de violence comme le préconise dans certaines situations Karen Sadlier pour travailler la coparentalité ? Sommes-nous formés pour cela ?...

### **Suites des Ateliers du Lien à Tours.**

Brigitte nous renverra des informations par mail sur les suites de ces ateliers.

### **Médiateur missionné en EHPAD.**

Marjolaine qui vient d'intégrer notre groupe parle de son expérience. Elle est sollicitée en tant que médiatrice familiale pour intervenir au sein d'un EHPAD.

La SAGESS regroupe l'ADSEA Asso Départementale de sauvegarde de l'enfance adolescence et famille et un EHPAD.

En tant que médiatrice familiale, elle est payée par l'ADSEA et missionnée dans le cadre de la loi sur l'adaptation du vieillissement pour intervenir au sein de l'EHPAD (domaine conso loi et décret). Cette mission de médiation est imposée à l'EHPAD. La SAGESS reçoit des fonds de l'Etat pour cela.

L'entrée en EHPAD apparaît comme un moment important pour le médiateur pour prendre contact avec la famille, se faire une première idée du schéma familial et sensibiliser à la démarche.

Marjolaine pourra nous faire retour si elle le souhaite de ses réflexions, questionnements dans le cadre de cette nouvelle mission par retour de mail au groupe.

Nous souhaitons également la bienvenue à Béatrice de l'ACESM de Blois et Audrey de l'association Relais Enfance et Famille, nouvelles dans le groupe.

**Colloque de Bourges le 17 octobre 2017** au CREPS sur le thème de la MF « au service » des aidants familiaux.

Le matin, Tanguy CHATEL interviendra et l'après midi deux intervenants.

Le public concerné : des médiateurs, des professionnels du secteur médico social, des aidants familiaux. L'AG2R finance mais une participation financière de 50 € est aussi demandé.

Catherine nous relaye les informations par mail.

**La prochaine réunion est fixée le 10 mars à 10h à l'Espace Olympe de Gouges à Orléans la Source (Merci Béatrice et Merci à toi Catherine et à FRC de nous avoir accueilli tout ce temps !)**